

MB/VSH  
N° 2023 - 82

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-et-un juin** à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : **15 juin 2023**

**PRÉSENTS** : André MIR – Philippe AIZIER – Christophe BOURREC - Marie-Françoise VIDALON –Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA — Sophie REY – Daniel GASPA – Jean-Henri MIR - Nicolas HERQUÉ

**ABSENTS (excusés)** : Jacques SALAT (procuration à P. AIZIER) –Aline NARS (procuration à H. GUIOUNET) – René DARAN (procuration à C. BOURREC) – Alain DEDIEU (procuration à D. GASPA) – Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE (procuration à A. MIR)

Secrétaire de séance : Jean-Henri MIR

**APPROBATION DU  
PROCÈS-VERBAL DE LA  
RÉUNION DU 24 MAI 2023**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : **10**  
**+ 5 procurations**

Votes pour : **15**

Abstentions : **0**

Votes contre : **0**

Affiché à la porte de la Mairie  
Le 22 juin 2023

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels son au nombre de **10** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Jean-Henri MIR** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

---

L'an **deux mille vingt-trois**, le **24 mai** à **dix-huit heure trente**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

**PRÉSENTS** : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUÉ

**ABSENTS (excusés)** : Christophe BOURREC (procuration à André MIR), Alain DEDIEU (procuration à Hélène GUIOUNET).

**SECRETARIE DE SEANCE** : Aline NARS

---

Le Conseil Municipal, le Maire entendu après en avoir délibéré :

- Approuve le compte rendu de la séance du 13 avril 2023
- Décide d'adhérer au CAUE des Hautes-Pyrénées
- Approuve et autorise Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes Aure Louron :
  - \* La convention de gestion du Pôle Petite enfance pour l'année 2023
  - \* La convention de gestion du site NATURA 2000 Rioumajou Moudang pour l'année 2023
- Vote contre la restitution de la compétence SDIS aux Communes par la Communauté de Communes Aure Louron
- Sollicite dans le cadre du projet de construction d'une salle multisports
  - \* Une subvention au titre de l'appel à projet Développement Territorial du Département des Hautes-Pyrénées
  - \* Une subvention auprès de l'Agence nationale du Sport Paris 2024.

## Transfert de la compétence Ordures Ménagères au SMECTOM

### \* Le conseil approuve :

- ♦ La convention cadre relative à la gestion de la collecte des ordures ménagères sur le secteur du Pole Aure 2008
- ♦ La convention technique relative à la gestion de la collecte des ordures ménagères sur le secteur du pole Aure 2008
- ♦ La résiliation anticipée de la convention relative à la gestion de la déchetterie de la Prade de Camou
- ♦ La convention de mise à disposition partielle d'un fonctionnaire territorial
- ♦ La convention de mise à disposition de matériel

- Autorise le lancement de la consultation pour l'aménagement d'un restaurant d'altitude sur le site de Tourette

- Approuve le mandat spécial pour la participation de Monsieur le Maire à la mission BENCHMARK en Autriche

- Personnel Communal :

### \* Autorise :

- ♦ La création d'emplois non permanents pour accroissement d'activité
- ♦ Le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents territoriaux momentanément indisponibles
- ♦ Demande au représentant de l'Etat d'assurer le financement de la 2<sup>ème</sup> année du contrat de projet dans le cadre du programme Petites Villes de Demain

- Valide la mise en place de l'adressage pour la création de noms de rues et le numérotage des adresses au Pla d'Adet et à Soulan

- Approuve le plan de financement SDE/Commune pour la dépose de 5 candélabres d'éclairage public

- Valide la participation de la Commune dans le cadre de l'extension du réseau pour le projet de la Terrasse fleurie

- Autorise la prise en charge du défraiement des curistes accueillis à Sensoria dans le cadre de l'expérimentation pour le traitement de la Gonarthrose (homologation du forage SLS5)

Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

- décision n° 2023-13 pour l'ouverture d'un compte avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins (étude pour évaluer le bénéfice de la cure thermale dans la gonarthrose)
- décision n° 2023-14 pour la signature de la convention de partenariat avec le Parc National des Pyrénées en vue de la gestion de l'accueil de la Maison du Parc à Saint-Lary Soulan
- décision n° 2023-15 relative à la signature de la convention avec le centre thermoludique Sensoria Rio pour le besoin des activités d'apprentissage de la natation des élèves de l'école de Saint-Lary Soulan.

Prend connaissance des informations suivantes communiquées par monsieur le Maire et concernant :

- Le projet d'hôtel de charme à Caneilles
- Le réseau de chaleur
- La procédure d'homologation du forage SLS5
- La réintroduction du bouquetin en vallée d'Aure et dans le Rioumajou
- La circulation des VTT au départ du village d'Ens

- Les activités du groupement de Pastoral
- La demande de reversement de l'excédent de fonctionnement du SIAHVA
- L'avenir de la Trésorerie Aure Louron
- Le projet de lotissement Chante Coucou et la procédure du Bail Réel Solidaire
- L'état d'avancement du projet de salle de congrès / cinéma
- Les travaux du sentier de l'eau en vallée du Rioumajou

La séance est levée à 21h00

**Le Conseil Municipal,**



**Le Maire,**

  
**André MIR**